

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 462

3 mars 2010

SOMMAIRE

ACS-CCI Suisse S.A.	22154	Genadis Investment SPV sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu	22150
Adomex	22137	Gorgeous Investments sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu	22151
Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l.	22134	Goya Holding S.A.	22154
Algeco Finance Mezz sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu	22151	Heer Oom S.A.	22148
Aramis Participations S.A.	22145	ILP III S.à r.l.	22176
Balta Reinsurance	22165	Macquarie Canadian Luxembourg Sàrl ...	22159
Bilouto Fin S.A.	22159	Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S.à r.l.	22168
BlackRock RE Management Company (Luxembourg) S.A.	22157	Nuka S.à r.l.	22145
Blue Mountain Holding S.A.	22157	Omega Finances Sàrl	22155
Carbofer Asset Management S.A.	22133	Omega Finances Sàrl	22156
Carbofer Group S.A.	22133	Peak Performance S.à r.l.	22147
China Investments Luxembourg S.A. ...	22145	Punto Invest S.à r.l.	22140
Clerc	22130	Pyrotex S.à r.l.	22159
Cordatus Mezzanine I S.à r.l.	22162	Raiffeisen Schweiz (Luxembourg) Fonds Advisory S.A.	22155
CZ Top Sàrl	22160	Rub S.A.	22176
De Beers	22151	Sereco Ré S.A.	22167
DOUNYTRANS T.D. Lux S.à.r.l.	22160	Skype Communications	22168
Duchy Investments S.à r.l.	22139	Soling S.à r.l.	22136
Eastbridge S.à r.l.	22162	TDR FS Co sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu	22150
Europa Steel S.à r.l.	22164	Tecsyst&IT-Haus A.G.	22172
Falcon Fund Management (Luxembourg)	22139	Trasteel Investments Holding S.A.	22131
F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A.	22151	TST La Défense S.à r.l.	22165
F.P. Invest S.A.	22150		

Clerc, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 111.831.

Lan deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "CLERC" (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111831, originellement constituée sous la dénomination sociale de "GRANT THORNTON LUXEMBOURG", en abrégé "GRANT THORNTON", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 386 du 22 février 2006,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 801 du 7 mai 2007, et

- en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2799 du 20 novembre 2008, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'Assemblée constate:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale qui courra désormais du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante;
2. Modification afférente de la 1^{ère} phrase de l'article 24 des statuts;
3. Constatation que l'année sociale actuelle a débuté le 1^{er} janvier 2009 se terminera le 30 juin 2010;
4. Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au 2^{ème} vendredi du mois de décembre à 14.00 heures et modification subséquente de la 2^{ème} phrase de l'article 19 des statuts;
5. Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'Assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2009 prendra fin le 30 juin 2010.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 24 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 24. (Première phrase).** L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 2^{ème} vendredi du mois de décembre à 14.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 10 décembre 2010 à 14.00 heures.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier la deuxième phrase de l'article 19 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 19. (Deuxième phrase).** L'Assemblée Générale se réunit chaque année le 2^{ème} vendredi du mois de décembre à 14.00 heures ou, si ce jour est un jour férié légal, le premier jour ouvrable suivant."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 06 janvier 2010. Relation GRE/2010/77. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019711/74.

(100013851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Trasteel Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 147.158.

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "TRASTEEL INVESTMENTS HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, inscrite le 21 juillet 2009 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 147.158, constituée suivant acte reçu le 9 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°1534 du 10 août 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 actions de USD 10,- chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 2.000.000,- (deux millions de Dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 100.000,- (cent mille Dollars US) à USD 2.100.000,- (deux millions cent mille Dollars US) par l'émission de 200.000 (deux cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,- (dix Dollars US) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente à l'article 5 des statuts.

3.- Démission du Commissaire de la société et décharge.

4.- Nomination d'un nouveau Commissaire.

- 5.- Nomination d'un réviseur d'entreprise.
- 6.- Augmentation du nombre d'administrateurs de trois à six.
- 7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 2.000.000,- (deux millions de Dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 100.000,- (cent mille Dollars US) à USD 2.100.000,- (deux millions cent mille Dollars US) par l'émission de 200.000 (deux cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,- (dix Dollars US) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 200.000 (deux cent mille) actions nouvelles l'actionnaire unique TRASTEEL HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représentés par Monsieur Hubert JANSSEN, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 200.000 (deux cent mille) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 2.000.000,- (deux millions de Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à USD 2.100.000,- (deux millions cent mille Dollars US) représenté par 210.000 (deux cent dix mille) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix Dollars US) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société DELOITTE SA de son poste de Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat. Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à la nomination de la société REVICONSLT Sarl, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.013, afin de pourvoir à la vacance du poste de Commissaire aux comptes. Cette dernière reprendra le mandat de son prédécesseur.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer au poste de Réviseur d'entreprise, les critères légaux ayant été atteints, pour une période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010, la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro 47.771.

Septième résolution

Le nombre des administrateurs de la société est porté de trois à six. Sont en conséquence nommés administrateurs pour la même durée que leurs collègues:

- Monsieur Alberto SPALLANZANI, de nationalité italienne, né le 1/01/1952 à Reggio nell'Emilia (Italie) et demeurant Via San Martino 21/00, I-42121 Reggio nell'Emilia;
- Monsieur Giampiero GORI, de nationalité italienne, né le 17/11/1959, à Udine (Italie) et demeurant via dei Fabbri 2, I-33045 Nimis (Udine);
- Monsieur Massimo BOLFO, de nationalité italienne, né le 14/01/1958 à Chiavari (Italie), demeurant via Ceresio 49, CH-6900 Ruvigliana (Lugano).

Huitième résolution

L'assemblée décide de procéder au transfert du siège de la société de son adresse actuelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

22133

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56048. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010019331/93.

(100013594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Carbofer Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.890.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 25 janvier 2010 que:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS a démissionné en sa qualité d'administrateur.
- Monsieur Olivier LIEGEOIS, employé privé, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été coopté administrateur, en remplacement de Monsieur Bruno BEERNAERTS démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010020096/19.

(100014592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Carbofer Asset Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.759.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 25 janvier 2010 que:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS a démissionné en sa qualité d'administrateur.
- Monsieur Olivier LIEGEOIS, employé privé, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été coopté administrateur, en remplacement de Monsieur Bruno BEERNAERTS démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010020097/19.

(100014589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.385.440,49.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.467.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 115 467, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg on October 14, 2005, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 1175 of June 16, 2006 (the Company). The articles of association of the Company have last been amended by a deed enacted on November 6, 2008, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 2864 on November 29, 2008.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I - That the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II - As appear from the attendance list, the 21,421,224 (twenty one million four hundred twenty two thousand two hundred twenty-four) shares with no nominal value, representing the whole share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

III - That the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiving of the convening notice;
2. Approval of the accounts of the Company (i.e. balance sheet and profit and loss accounts) for the period from January 1, 2009 to November 18, 2009 (up to and excluding liquidation) (the Accounts);
3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
4. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll - L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
6. Discharge of the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
7. Miscellaneous.

IV - After deliberation, the Shareholders passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolves to approve the Accounts as attached to the present minutes as Schedule 1.

Third resolution

The Shareholders resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Fourth resolution

The Shareholders resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll - L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as liquidator (liquidateur) of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Shareholders also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholders further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Shareholders resolves to grant a full discharge to the managers for the performance of their respective mandates until the date hereof.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de la société à responsabilité limitée "Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1182 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° B 115.467, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 2005, publié au Mémorial C N° 1175 du 16 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 6 novembre 2008, publié au mémorial C N° 2864 du 29 novembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire sous signé. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 21,421,224 actions, représentant 100 % du capital social (d'un montant de EUR 24,385,440), sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocations;
2. Approbation des comptes de la Société (i.e. balance et comptes de pertes et profits) pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 18 novembre 2009 (date de mise en liquidation) (les comptes);
3. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
4. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur en relation avec la mise en liquidation volontaire (le Liquidateur);
5. Attribution des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
6. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
7. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocations, les Actionnaires représentés ont considéré que cette Assemblée avait été dûment convoquée et ont déclaré qu'ils avaient une parfaite compréhension de l'agenda qui leur avait été communiqué en vue de cette Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes attachés aux présentes minutes comme annexe 1.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à 5, rue Guillaume Kroll - L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que liquidateur de la société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires/associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50592. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010019327/142.

(100013509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Soling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.880.

Il est porté à la connaissance de tous que:

en date du 4 janvier 2010, la société PANEV SA. a cédé les 125 parts sociales qu'elle détenait dans la société Soling S.à r.l., à la société Gulf Merchant Bank Ltd, une société enregistrée au «Dubai International Financial Centre» et ayant son siège social à Level 22, Emirates Towers, Dubai, Emirats Arabes Unis.

En conséquence de quoi, la société Gulf Merchant Bank Ltd. est maintenant l'associée unique de la société Soling S.à r.l.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010020222/17.

(100014614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Adomex, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 121.385.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "ADOMEX", ayant son siège social à 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 121.385, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 16 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2303 du 9 décembre 2006,

Modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 581 du 11 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur François Bourgon, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de 112.500,- EUR pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR à 125.000,- EUR par l'émission de 900 nouvelles par sociales de 125,- EUR chacune.

2.- Souscription et libération,

3.- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la domiciliation de sociétés au sens de l'article 29 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier ainsi que la constitution et la gestion de sociétés au sens de l'article 29-5 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent."

4.- Insertion d'un nouvel article entre les articles 16 et 17 des statuts, qui aura la teneur suivante:

"Les comptes de la Société seront vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le(s) réviseur(s) sera (ont) nommé(s) et révoqué(s) par le Conseil de Gérance qui détermine leur nombre, la durée de leur mandat et leur rémunération."

5.- Renumerotation des articles de la Société.

6.- Modification des articles 12,13,14 et 15 des statuts.

7.- Nomination de Monsieur Jaap Meijer, comme second gérant.

8.- Confirmation de Monsieur François Bourgon en sa qualité de gérant.

9.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale extraordinaire, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq Euros) chacune, à un montant de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 900 (neuf cents) parts sociales nouvelles.

Souscription et libération

L'associé unique, Monsieur François Bourgon, administrateur de sociétés, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (F), demeurant professionnellement à L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst, déclare souscrire à 900 (neuf cents)

nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cents Euros) qui est prouvé au notaire par la production d'un certificat de blocage et qui est entièrement alloué au capital de la Société.

Le montant du capital social est à la libre disposition de la société ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente l'article 6 est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune."

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la domiciliation de sociétés au sens de l'article 29 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier ainsi que la constitution et la gestion de sociétés au sens de l'article 29-5 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent."

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'insérer un nouvel article entre les articles 16 et 17 des statuts, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 17. (nouveau).** Les comptes de la Société seront vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le (s) réviseur(s) sera(ont) nommé(s) et révoqué(s) par le Conseil de Gérance qui détermine leur nombre, la durée de leur mandat et leur rémunération."

Cinquième résolution

L'associé unique décide de renuméroter les articles 16 à 21 qui deviendront les articles 16 à 22.

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier les articles 12, 13, 14 et 15 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par au moins deux gérants qui constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, chacun des gérants a tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature d'un membre du Conseil de Gérance.

" **Art. 14.** Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société."

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer comme second gérant Monsieur Jaap Meijer, expert-comptable, né le 24 septembre 1965 à Laren (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst, pour une durée indéterminée.

Monsieur François Bourgon, administrateur de sociétés, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (F), demeurant professionnellement à L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst, est confirmé dans ses fonctions de gérant pour une durée indéterminée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros (1.300,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, F. BOURGON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57297. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010019330/124.

(100013577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Duchy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.282.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 18 janvier 2010 de transférer avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2010 le siège social de la Société Duchy Investments S.à r.l. du 7, Val Saint Croix, L-1371 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010020223/17.

(100015193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Falcon Fund Management (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.918.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 28 janvier 2010

En date du 28 janvier 2010, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:
de coopter

- Monsieur Harald STEINBICHLER, né le 13 avril 1971 à Vienne, Autriche, ayant comme adresse Haymogasse 96, 1230 Vienne, Autriche, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à la prochaine l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Sascha ZEITZ, administrateur et président

Monsieur Harald STEINBICHLER, administrateur

Monsieur Marius DORFMEISTER, administrateur

Monsieur Jürg LEU, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Falcon Fund Management (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010020548/22.

(100015728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Punto Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 150.899.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-eight of December.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mr. Henrik LUND, retired, born in Aarhus (Denmark) on 24 June 1943, residing in L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel,

here represented by Ms. Monique GOERES, private employee, with professional address in Junglinster,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Punto Invest S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Bereldange, (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the sole shareholder.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) sharequotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2010.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the one hundred twenty-five (125) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder Mr. Henrik Lund. All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.
- 2) Mr. Henrik Lund, retired, born in Aarhus (Denmark) on 24 June 1943, residing in L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel, is appointed as sole manager of the Company for an undetermined duration.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances by the sole signature of the sole manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Henrik LUND, retraité, né le 24 juin 1943 à Aarhus (Denmark) demeurant à L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel,

ici représenté par Mademoiselle Monique GOERES, employé privée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Punto Invest S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi à Bereldange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Henrik Lund. Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.
2. Monsieur Henrik Lund, retraité, né le 24 juin 1943 à Aarhus (Denmark), demeurant à L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel est nommé comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature conjointe du gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GOERES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2010. Relation GRE/2010/98. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019149/269.

(100013127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

China Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.224.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 18 janvier 2010

Il ressort de la réunion du conseil d'administration du 18 janvier 2010 que:

Il est décidé de nommer en tant que nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en date du 18 janvier 2010, Monsieur Claude ZIMMER:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Reno Maurizio TONELLI expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010020551/17.

(100015518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Aramis Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.120.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 janvier 2010

La démission de Monsieur Claude ZIMMER comme administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat.

Est nommé administrateur avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010020555/15.

(100015626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Nuka S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.876.

—
In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.485 duly represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a power of attorney on December 24, 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg under the name of "Nuka Sàrl" (the "Company"), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.876, incorporated by virtue of a deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, dated October 12, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 2836 on December 7, 2007.

II. The agenda of the meeting was as follows:

- 1) Change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year.
- 2) The accounting year having started on April 1st, 2009 shall close on the thirty-first of December 2009.
- 3) Restate articles 15 and 16 of the articles of incorporation pursuant to the above change of accounting year-end.
- 4) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year.

Second resolution

The accounting year having started on April 1st, 2009 shall close on the thirty-first of December 2009.

Third resolution

Further to the foregoing resolution, Articles 15 and 16 of the Company's Articles of Association are amended and will now be read as follows:

" **Art. 15. Accounting year.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Accounts. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., une société régie suivant les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.485,

dûment représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de "Nuka Sàrl." (la société), ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346

Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.876, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, reçu en date du 12 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 décembre 2007 sous le numéro 2836.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la date de clôture des comptes de la Société au 31 décembre de chaque année
- 2) L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera au 31 décembre 2009.
- 3) Modification des articles 15 et 16 des statuts de la Société suite au changement de date de clôture des comptes ci-dessus.
- 4) Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de changer la date de clôture des comptes de la Société au 31 décembre de chaque année.

Seconde résolution

L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera au 31 décembre 2009.

Troisième résolution

Suite au changement de date de clôture des comptes ci-dessus, les articles 15 et 16 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

" **Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/408. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010019333/103.

(100013638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Peak Performance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.441.

En notre qualité d'agent domiciliaire de la société susmentionnée, nous vous informons que Monsieur Bart Zech et Monsieur Frank Walenta ont démissionné de leur poste de gérants avec effet au 20 novembre 2009 et vous remercions de faire le nécessaire en matière de dépôt et de publication.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliaire

Frank Walenta / Marjolaine van Oort

Référence de publication: 2010020594/14.

(100015758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Heer Oom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.995.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société LEEN HEER (Curaçao) N.V., avec siège social à Berg Arrarat, 1, Curaçao (Antilles Néerlandaises), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "HEER OOM S.A." établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 83995 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 261 du 15 février 2002.

2) Que le capital de la Société est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique ("l'Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord de la Société et des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle garantira le paiement de toutes les dettes de la Société même inconnues à ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été paraphé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 29 décembre 2009, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COMCOLUX S.à r.l., pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, lors de la troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise / Follows the English translation

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The company LEEN HEER (Curaçao) N.V., with its registered office at Berg Arrarat, 1, Curaçao (Netherlands Antilles), here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, declared and requested the notary to act:

1) That the public limited company "HEER OOM S.A.", established and having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under section B and number 83995 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on October 1, 2001, published at the Memorial C number 261 of February 15, 2002.

2) That the subscribed capital of the company is fixed at EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro), represented by 320 (three hundred and twenty) shares of a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder") at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That in its capacity as liquidator of the Company, the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of the Company and the creditors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder presents its liquidation report and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will guarantee the payment of any debts of the Company even if unknown at present.

The liquidation report, after having been initialled "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints as auditor to the liquidation, the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation of December 29, 2009, the Sole Shareholder accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to COMCOLUX S.à r.l., prenamed, in relation to the verifications carried out as of the date hereof.

The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the incumbent directors and statutory auditor of the Company for the performance of their mandates.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks French and English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2010. Relation: EAC/2010/390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010020037/135.

(100014485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

F.P. Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 68.443.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 28 janvier 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Pascale MILLIM, avocat à la Cour, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme F.P. INVEST S.A., dont le siège social à L-2522 LUXEMBOURG, 6, rue Guillaume Schneider, a été dénoncé en date du 19 janvier 2007,

Pour extrait conforme

Me Pascale MILLIM

Le liquidateur

Référence de publication: 2010020801/17.

(100015659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

TDR FS Co sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu, Succursale d'une société de droit étranger, (anc. Genadis Investment SPV sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu).

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.072.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la société TDR FS Co sp. z o.o. du 27 janvier 2010 que la dénomination de la Succursale a été changée en TDR FS Co sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour la Succursale

Signature

Référence de publication: 2010020802/15.

(100015827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

**Algeco Finance Mezz sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. Gorgeous Investments sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu).**

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.076.

—
EXTRAIT

La société Gorgeous Investments sp. z o.o. (la "Société"), une société de droit polonais ayant son siège social à Ul. Wspólna 35/700-519, Varsovie, Pologne et immatriculée auprès du Registre de Commerce de la 12^e Section Commerciale du Registre National de la Cour de Varsovie sous le numéro KRS 0000318655, a changé sa dénomination en Algeco Finance Mezz sp. z o.o. avec effet au 21 janvier 2010.

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société du 27 janvier 2010 que la dénomination de la Succursale a été changée en Algeco Finance Mezz sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour la Succursale

Signature

Référence de publication: 2010020806/19.

(100015835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.255.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société F.H.F. -FIT, HEALTH & FUN S.A. avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Lavinia Darie, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 19 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Lavinia Darie

Le liquidateur

Référence de publication: 2010020807/20.

(100016052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

De Beers, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 78.985.

—
In the year two thousand and nine, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "De Beers", R.C.S. Luxembourg B 78 985, incorporated originally under the denomination of "DE BEERS INVESTMENTS", pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated November 22, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 417 of June 7, 2001.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 15, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 127 of January 20, 2009.

The meeting begins, Mr Eric CAVERHILL, with professional address at L-2763 Luxembourg, 9, rue Saint Zithe, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Belinda HENIG, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that out of the one hundred million (100,000,000) A shares, the ten million (10,000,000) B shares and the four million two hundred and eighty-two thousand nine hundred and eighty-five (4,282,985) non voting preference shares as well as the ten thousand five hundred and twenty (10,520) Scheme A shares and the ten thousand five hundred and twenty (10,520) Scheme B shares, all of them having a par value of two United States Dollars (US\$ 2) each, representing the entire capital of two hundred twenty-eight million six hundred and eight thousand fifty United States dollars (US\$ 228,608,050), the one hundred million (100,000,000) A voting shares, the ten million (10,000,000) B voting shares, the four million two hundred and eighty-two thousand nine hundred and eighty-five (4,282,985) non voting preference shares as well as eight thousand eight hundred and forty-eight (8,848) Scheme A voting shares and eight thousand eight hundred and forty-eight (8,848) Scheme B voting shares are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

Amendment to the Articles of Incorporation: mandatory redemption/repayment of preference shares

"That subject to the unanimous consent of the Shareholders in terms of clause 9.4(f) of the Shareholder's Agreement relating to DB Investments dated 30 January 2002, and further subject to the unanimous written consent of the preference shareholders in terms of Article 14.1 of the Company's Articles of Incorporation, the existing Article 12.5.1 of the Company's Articles of Incorporation be deleted and replaced with a new Article 12.5.1 to read as follows:

" **12.5.1.** Subject to article 12.6, on 31 December in each of the years 2007, 2008 and 2010, or if any such date is not a business day on the next following business day (each such date being a mandatory redemption date), the Company shall repay to each preference shareholder, in respect of each preference share then held by it (other than any preference share in respect of which a redemption notice has been given in accordance with article 12.6.1), twenty-five per cent (25%) of the Initial Liquidation Amount in the years 2007 and 2008 (and the Liquidation Amount in respect of each such preference share shall be reduced by such amount from the relevant mandatory redemption date) and fifty per cent (50%) of the Initial Liquidation Amount in the year 2010 (and the Liquidation Amount in respect of each such preference share shall be reduced to zero from the final mandatory redemption date)."

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolution:

Resolution

The General Meeting resolves, subject to the unanimous consent of the Shareholders in terms of clause 9.4(f) of the Shareholders Agreement relating to DB Investments dated 30 January 2002, and further subject to the unanimous written consent of the preference shareholders in terms of Article 14.1 of the Company's Articles of Incorporation, the existing Article 12.5.1 of the Company's Articles of Incorporation be deleted and replaced with a new Article 12.5.1 to read as follows:

" **12.5.1.** Subject to article 12.6, on 31 December in each of the years 2007, 2008 and 2010, or if any such date is not a business day on the next following business day (each such date being a mandatory redemption date), the Company shall repay to each preference shareholder, in respect of each preference share then held by it (other than any preference share in respect of which a redemption notice has been given in accordance with article 12.6.1), twenty-five per cent (25%) of the Initial Liquidation Amount in the years 2007 and 2008 (and the Liquidation Amount in respect of each such preference share shall be reduced by such amount from the relevant mandatory redemption date) and fifty per cent (50%) of the Initial Liquidation Amount in the year 2010 (and the Liquidation Amount in respect of each such preference share shall be reduced to zero from the final mandatory redemption date)."

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "De Beers", R.C.S. Luxembourg B 78 985, constituée originairement sous la dénomination de "DE BEERS INVESTMENTS", suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 22 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 417 du 7 juin 2001. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 15 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 127 du 20 janvier 2009

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Belinda HENIG, avec adresse professionnelle au 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du Bureau que sur les cent millions (100.000.000) d'actions A, les dix millions (10.000.000) d'actions B et les quatre millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq (4.282.985) actions préférentielles sans droit de vote de même que les dix mille cinq cent vingt (10.520) actions Système A et les dix mille cinq cent vingt (10.520) actions système B, toutes d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent vingt-huit millions six cent huit mille cinquante dollars des Etats-Unis (US\$ 228.608.050), les cent millions (100.000.000) d'actions A avec droit de vote, les dix millions (10.000.000) d'actions B avec droit de vote, les quatre million deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq actions préférentielles sans droit de vote, ainsi que huit mille huit cent quarante-huit (8,848) actions Système A avec droit de vote et huit mille huit cent quarante-huit (8,848) actions Système B avec droit de vote sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires présents ou représentés ayant pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit: "Que sous réserve du consentement unanime des actionnaires dans les termes de la clause 9.4(f) de la Convention Actionnaires relative aux DB Investments date du 30 janvier 2002, et encore sous réserve du consentement écrit unanime des actionnaires préférentiels suivant les termes de l'article 14.1 des Statuts de la Société, l'article Article 12.5.1 des statuts est supprimé et remplacé par un nouvel article 12.5.1 de la teneur suivante:

12.5.1. Sous réserve de l'article 12.6, au 31 décembre de chacune des années 2007, 2008 et 2010, ou si une de ces dates n'est pas un jour ouvrable, au prochain jour ouvrable (cette date étant un jour de rachat obligatoire) la Société rembourse à chaque actionnaire préférentiel pour toute action préférentielle qu'il détient à cette date (sauf les actions préférentielles pour lesquelles une demande de rachat a été faite conformément à l'article 12.6.1) vingt-cinq pour cent (25%) du Montant Initial Libéré des années 2007 et 2008 (et le Montant Libéré pour chaque action préférentielle sera réduit de ce montant à partir du jour de rachat obligatoire en cause et cinquante pour cent (50%) du Montant Initial Libéré de l'année 2010 (et le Montant Libéré pour chaque action préférentielle sera réduit à zéro du jour de rachat obligatoire en cause)

Après approbation de la déclaration du Président et après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, l'assemblée passe, après délibération, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée Générale décide que, sous réserve du consentement unanime des actionnaires dans les termes de la clause 9.4(f) de la Convention Actionnaires relative aux DB Investments date du 30 janvier 2002, et encore sous réserve du consentement écrit unanime des actionnaires préférentiels suivant les termes de l'article 14.1 des Statuts de la Société, l'article Article 12.5.1 des statuts est supprimé et remplacé par un nouvel article 12.5.1 de la teneur suivante:

12.5.2. "Sous réserve de l'article 12.6, au 31 décembre de chacune des années 2007, 2008 et 2010, ou si une de ces dates n'est pas un jour ouvrable, au prochain jour ouvrable (cette date étant un jour de rachat obligatoire) la Société

rembourse à chaque actionnaire préférentiel pour toute action préférentielle qu'il détient à cette date (sauf les actions préférentielles pour lesquelles une demande de rachat a été faite conformément à l'article 12.6.1) vingt-cinq pour cent (25%) du Montant Initial Libéré des années 2007 et 2008 (et le Montant Libéré pour chaque action préférentielle sera réduit de ce montant à partir du jour de rachat obligatoire en cause et cinquante pour cent (50%) du Montant Initial Libéré de l'année 2010 (et le Montant Libéré pour chaque action préférentielle sera réduit à zéro du jour de rachat obligatoire en cause)."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Caverhill, B. Henig, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/785. Reçu soixante-quinze euros Eur 75-
Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010019855/144.

(100014824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

ACS-CCI Suisse S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 49.480.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société ACS-CCI SUISSE SA., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Lavinia Darie, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 19 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Lavinia Darie

Le liquidateur

Référence de publication: 2010020808/20.

(100016055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Goya Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 106.972.

—
- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 754 du 28 juillet 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 9 mars 2009 que Madame Mara DE BIASI, expert-comptable, née le 9 février 1973 à CH-DELEMONT et demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Sandra TREVITO démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Le mandat de Madame Mara DE BIASI sera à confirmer lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 5 des statuts de la société, la nouvelle administratrice Madame Mara DE BIASI est autorisée d'engager la société par la signature individuelle.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.
 Pour la société GOYA HOLDING S.A.
 FIDUCIAIRE FERNAND FABER
 Société Anonyme
 Signature

Référence de publication: 2010020819/21.

(100015743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Omega Finances Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 26, rue Alphonse München.
 R.C.S. Luxembourg B 145.257.

—
 EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales de la société OMEGA FINANCES S.A.R.L. conclue en date du 3 décembre 2009, à Luxembourg que:

La société "MENDIP HILLS PROPERTIES LIMITED", société de droit Gibraltar, établie et ayant son siège social à Gibraltar, Gibro House, 4 Giro's Passage, immatriculée au Registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 99470, représentée à la présente par son administratrice régulièrement en fonctions, Madame Dominique PORIGNON, administratrice de sociétés, née le 11 janvier 1959 à Beaufays (Belgique), demeurant à L-8245 Mamer, 44, avenue de la Libération,

a cédé les 13 parts sociales qu'elle détient dans la société "OMEGA FINANCES S.A.R.L.", en faveur de la personne ci-après:

Madame Tanya Koleva KOSSEVA-BOSHOVA, née le 11 mars 1973, titulaire de carte bulgare d'identité ayant le numéro 184362304, demeurant à BG-1000 SOFIA, 9, Aksakov Street.

Pour extrait sincère et conforme
 Signature

Référence de publication: 2010020817/21.

(100015731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds Advisory S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
 R.C.S. Luxembourg B 46.368.

Im Jahre zweitausend neun, am dreißigsten Dezember.

Vor dem Unterzeichnenden, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg,

Sind erschienen:

- die Raiffeisen Schweiz Genossenschaft mit Gesellschaftssitz am Raiffeisen Platz, CH-9001 St. Gallen, Schweiz,
 - die Bank Vontobel AG mit Gesellschaftssitz in der Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich, Schweiz,
- (die "Aktionäre"),

vertreten durch Me Thierry Kauffman, maître en droit, berufsansässig in L-2014 Luxembourg, 2, place Winston Churchill, gemäß zweier Vollmachten vom 21. Dezember 2009, welche ne varietur von der erschienenen Person sowie dem Notar unterzeichnet wurden und der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage beiliegen. Die erschienene Person, handelnd wie vorerwähnt, hat den Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Die Aktionäre besitzen alle zwei hundert zwanzig (220) Aktien der Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds Advisory S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme), mit Gesellschaftssitz in Luxemburg (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß notarieller Urkunde von Maître Camille Hellinckx, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 11. Januar 1994. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Beschlüssen einer außerordentlichen Generalversammlung vom 29. März 2005, veröffentlicht mittels Auszug im Mémorial C Nummer 964 vom 29. September 2005.

Die Aktionäre, vertreten wie vorerwähnt, erklärten und beauftragten den Notar, Folgendes festzustellen:

I. Die Aktionäre besitzen alle zweihundertzwanzig (220) Namensaktien welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so daß das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Tagesordnungspunkte entschieden werden konnte.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Beschluss der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft;

2. Ernennen des Liquidators; und
3. Festsetzung der Befugnisse und der Vergütung des Liquidators.

Nach Verabschiedung des Vorstehenden fassen die Aktionäre nachfolgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Ernennung der Vontobel Europe S.A. ("VEUSA"), eine Aktiengesellschaft (société anonyme), mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 1, Côte d'Eich, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 78.142, als Liquidator der Gesellschaft.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt, die Befugnisse des Liquidators wie folgt festzusetzen:

- Der Liquidator hat umfassende Vollmacht zur Ausführung seines Mandats, insbesondere gemäß Artikel 144 ff des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften. Die Aktionäre verzichten darauf, dass der Liquidator in den gesetzlich vorgeschriebenen Fällen ihre vorherige Einwilligung einholt;
- Der Liquidator ist nicht verpflichtet ein Inventar anzufertigen;
- Der Liquidator kann eigenverantwortlich, ausnahmsweise und für genau umrissene Transaktionen zeitlich und inhaltlich begrenzte Untervollmachten an Dritte erteilen.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie zuvor erwähnt.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelesen wurde, die dem instrumentierenden Notar durch ihren Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand sowie Wohnort nach bekannt ist, hat diese zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: T. KAUFFMAN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1549. Reçu douze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxemburg, den 27. Januar 2010.

Référence de publication: 2010019186/56.

(100013733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Omega Finances Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 26, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 145.257.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales de la société OMEGA FINANCES S.A.R.L. conclue en date du 3 décembre 2009, à Luxembourg que:

La société "MENDIP HILLS PROPERTIES LIMITED", société de droit Gibraltar, établie et ayant son siège social à Gibraltar, Gibro House, 4 Giro's Passage, immatriculée au Registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 99470, représentée à la présente par son administratrice régulièrement en fonctions, Madame Dominique PORIGNON, administratrice de sociétés, née le 11 janvier 1959 à Beaufays (Belgique), demeurant à L-8245 Mamer, 44, avenue de la Libération,

a cédé les 111 parts sociales qu'elle détient dans la société "OMEGA FINANCES S.A.R.L.", en faveur de la personne ci-après:

Monsieur Richard William MACDONALD, administrateur de société, né le 4 mars 1970 à Christchurch (NZ), titulaire du passeport britannique ayant le numéro 707125612, demeurant à BG-1415 Sofia, 16, Str'414', Dragalevtsi.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010020818/21.

(100015737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Blue Mountain Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 78.219.

- Constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 9 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 240 du 2 avril 2001;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu selon acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1320 du 11 décembre 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 9 mars 2009 que Madame Mara DE BIASI, expert-comptable, née le 9 février 1973 à CH-DELEMONT et demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Sandra TREVITO démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

La mandat de Madame Mara DE BIASI sera à confirmer lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'article 6 des statuts de la société, la nouvelle administratrice Madame Mara DE BIASI est autorisée d'engager la société par la signature conjointe avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour la société BLUE MOUNTAIN HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010020820/24.

(100015749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

BlackRock RE Management Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 187.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.354.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of November.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared:

"BlackRock HOLDCO 2 Inc.", a US Delaware corporation, whose registered office is at 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, United States, being registered with the Delaware register of companies under number 4176935, here represented by Ms Marie-Christine Turbang, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power-of-attorney given under private seal signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary and which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of BlackRock RE Management Company (Luxembourg) S.A. (the "Company"), has requested the undersigned notary to document the following:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of the Company incorporated pursuant to a notarial deed dated 30 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2109 of 27 September 2007 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, under the number B 131354.

II.- That the Company has issued one hundred and eighty-seven thousand five hundred (187,500) shares, each with a par value of one US Dollars (US\$ 1.-) per share.

III.- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, decides to appoint as liquidator of the Company, BlackRock Operations (Luxembourg) S.à.r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 50692 and whose registered office is at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (the "Liquidator") and to confer upon the Liquidator the broadest powers to carry out the liquidation of the Company in accordance with article 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

IV.- That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

V.- That the report of the Liquidator on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents (as attached to the present deed) is heard by the appearing party.

VI.- That after having considered the report of the Liquidator, the appearing party resolves to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if it had always been its own.

VII.- That the appearing party resolves to discharge the Liquidator of any present or future responsibilities in relation to the execution of its mandate.

VIII.- That the appearing party resolves to pronounce the closing of the liquidation of the Company, which therefore ceases to exist.

IX.- That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors and to the auditor for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.

X.- That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled.

XI.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

XII.- That the appearing party commits itself to pay the cost of the present deed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg; on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with US notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente novembre,

Par devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

a comparu:

"BlackRock HOLDCO 2 Inc.", une société US Delaware, dont le siège social est au 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, United States, enregistré au registre des sociétés du Delaware sous le numéro 4176935,

représentée aux fins des présentes par Me Marie-Christine Turbang juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle est signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de BlackRock RE Management Company (Luxembourg) S.A. (la "Société"), a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I.- Que le comparant est l'unique actionnaire de la Société constituée suivant acte notarié du 30 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2109 du 27 septembre 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131354.

II.- Que la Société a émis cent quatre-vingt sept mille cinq cents (187.500) actions, chacune d'entre elles ayant une valeur nominale d'un US Dollar (US\$ 1,-) par action.

III.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique de la Société, décide de nommer comme liquidateur de la Société, BlackRock Operations (Luxembourg) S.à.r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 50692 et dont le siège social est à 6D, route de Trèves, L-2633 Luxembourg (le "Liquidateur") et confère au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mettre en œuvre la liquidation de la Société conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

IV.- Que le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

V.- Que le rapport du Liquidateur sur les résultats de la liquidation et l'emploi des valeurs sociales avec les comptes et pièces à l'appui (tels qu'annexés au présent acte) est entendu par le comparant.

VI.- Qu'après avoir pris connaissance du rapport du Liquidateur, le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

VII.- Que le comparant décide de donner décharge au Liquidateur de responsabilités présentes ou futures relatives à l'exécution de son mandat.

VIII.- Que le comparant décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, qui cesse dès lors d'exister.

IX.- Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur d'entreprise de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

X.- Que le registre des actionnaires de la Société dissoute est annulé.

XI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au dernier siège social de la Société.

XII.- Que le comparant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en case de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte ayant été lu au mandataire du comparant, qui est connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-C. TURBANG, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51678. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010019666/103.

(100014091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Macquarie Canadian Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 64.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 112.601.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 25 novembre 2009

L'Associé Unique décide de nommer Madame Rosa Villalobos, 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg et Monsieur Jean François Trapp, 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg en tant que gérants pour une période indéterminée.

Pour copie conforme

David Remy

Company Secretary

Référence de publication: 2010020842/14.

(100016047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Pyrotex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 138.361.

Merci de bien vouloir prendre note que l'associé BNP Paribas Immobilier, associé unique de Pyrotex Sarl, a changé de dénomination le 12 mai 2009 et porte désormais la dénomination suivante: BNP Paribas Real Estate.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

François Georges

Gérant unique

Référence de publication: 2010020843/12.

(100016045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Bilouto Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 150.187.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 novembre 2009

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Joseph WINANDY en tant que Président du Conseil d'Administration.

Copie certifiée conforme
J. WINANDY / K. LOZIE
Président / Administrateur

Référence de publication: 2010020844/13.

(100016039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

CZ Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.248.

—
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 27 janvier 2010
approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, gérant;
 4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 ave Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010020846/19.

(100015506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

DOUNYTRANS T.D. Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 150.923.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le onze janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Madame Lysiane COLLARD, née le 8 janvier 1973 à Dinant, demeurant à B- 5555 Naomé (B), 23, rue des Maquisards
 - 2.- Monsieur Frank DOUNY, né le 25 octobre 1972 à Dinant, demeurant à B-5555 Naomé (B), 23, rue des Maquisards,
- et
- 3.- Monsieur Christophe DOUNY, né le 23 mars 1975 à Dinant, demeurant à B- 6850 Merny (C), 85, Grand Rue
- Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "DOUNYTRANS T.D. Lux S.à.r.l."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le transport national et international de marchandises par route, spécialisée en transports bois.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Kehlen.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1.- Lysiane COLLARD, prénommée	25
2.- Frank DOUNY, prénommé	42
2.- Christophe DOUNY, prénommé	33
Total: cent parts	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêté sur base du dernier bilan approuvé.

Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables "ad nutum" par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 1000,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.

2. Le nombre de gérant est fixé à un:

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Madame Lysiane COLLARD, prénommée, laquelle a tous pouvoirs pour engager et de représenter la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. COLLARD, F. DOUNY, C. DOUNY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2071. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019681/113.

(100013926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.618.825,50.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 28 décembre 2009 que la société FLIME Investments SA a cédé 3 236 parts sociales qu'elle détenait à la société Eventco Enterprises Limited, ayant son siège social à Kallipoleos 44, 3rd floor, 1664 Nicosia, Cyprus, enregistrée sous le numéro HE 239942.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2010020847/14.

(100015548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Cordatus Mezzanine I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.203.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

Cordatus Mezzanine I Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at, 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.207,

here represented by Clarissa Steland, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on December 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° Cordatus Mezzanine I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at, 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.203, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1928 of 6 August 2008 (the "Company").

2° The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

3° Cordatus Mezzanine I S.à r.l., prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company;

4° In such capacity, Cordatus Mezzanine I S.à r.l., declares that the activity of the Company has ceased, that all the known third party debts have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder;

7° The liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

8° Discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandate;

9° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the undersigned notary's office, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Cordatus Mezzanine I Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.207,

ici représentée par Clarissa Steland, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en décembre 2009.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° Cordatus Mezzanine I S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.203, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1928 du 6 août 2008 (la "Société").

2° Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3° Par la présente, Cordatus Mezzanine I S.à r.l., préqualifiée, agissant en sa qualité d'associé unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société;

4° En cette qualité, Cordatus Mezzanine I S.à r.l., déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues vis-à-vis des tiers ont été payées ou provisionnées, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et cloturée;

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique;

7° Le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

9° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. STELAND, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56845. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE, conforme à l'original.

Luxembourg, le 06 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010019667/96.

(100014079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Europa Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.112.

Extrait de la résolution unique prise par l'assemblée générale extraordinaire de la Société à Luxembourg le 27 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal de la résolution unique prise par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 27 janvier 2010 qu'il a été décidé de révoquer la société anonyme Deloitte S.A. dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises de la Société et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010020848/17.

(100015571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Balta Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 92.168.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par vote circulaire en date du 25 janvier 2010

Le Conseil coopte Monsieur Johan Blauwblomme, demeurant Koning Albertstraat 12, 8791 Beveren-Leie, Belgique, comme nouvel administrateur, avec effet immédiat.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la plus prochaine Assemblée Générale.

Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2009.

Pour la société BALTA REINSURANCE

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010020854/15.

(100015652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

TST La Défense S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.119.600,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 88.517.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Tishman Speyer/Citigroup Alternative Investments Real Estate Venture III, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, but with principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 2995426;

here represented by Ms Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18, 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established and existing in Luxembourg under the name of "TST La Defense S.à r.l.", a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under Luxembourg law, with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered at the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 88.517, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 18, 2002, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1436 of October 4, 2002, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated September 20, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 348 of February 16, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at three million one hundred nineteen thousand six hundred Euro (EUR 3,119,600.-) represented by one hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-four (124,784) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint Mr. Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprise, born on March 5, 1953 in Luxembourg, residing professionally at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg as liquidator.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law. All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of

mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Tishman Speyer/Citigroup Alternative Investments Real Estate Venture III, LLC, une limited liability company constituée et existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, mais ayant son centre d'activités au 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State du Delaware sous le numéro 2995426,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "TST La Defense S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 88.517, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 18 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1436 du 4 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 septembre 2005 tenue par-devant le notaire soussigné, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 348 du 16 février 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois millions cent dix-neuf mille six cents Euro (EUR 3.119.600,-) représenté par cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-quatre (124.784) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. L'associé unique décide de nommer Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprise, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre

toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. L'associé unique décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. STOFFEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51679. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010019706/120.

(100014295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Sereco Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 43.830.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social le 14 janvier 2010

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur des Messieurs Fassinotti, Tinivella et Rogalla.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 août 2010.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Paoleschi.

Sixième résolution

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Deloitte S.A.

560, rue de Neudorf

L-2220 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social 2010.

Pour la société SERECO RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010020855/24.

(100015677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 135.868.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 25 janvier 2010

«

3. Il est décidé de fixer le nombre de gérants à trois et de les réélire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes 2009:

Mme Brhan Elizabeth Fischer, Mr. Frank Edward Lagerstedt et Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

4. Il est décidé de nommer M. Noel McNulty, demeurant professionnellement 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes 2009.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010020856/17.

(100015695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Skype Communications, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.644.676,25.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.468.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Skype Technologies, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office 22, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 96.677,

here represented by Thierry Lohest, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Skype Technologies, is the sole shareholder of Skype Communications, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed received by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on April 22, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 22, 2004, under number 642, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100.468 (the Company). The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary, on December 10, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's share capital is presently set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares of one euro twenty-five eurocent (EUR 1.25) each.

- That the meeting has the following agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of seventeen million six hundred thirteen thousand six hundred seventy-six euro and twenty-five eurocent (EUR 17,613,676.25) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to seventeen million six hundred forty-four thousand six hundred seventy-six euro and twenty-five (EUR 17,644,676.25) by the issuance of fourteen million ninety thousand nine hundred forty one (14,090,941) new shares with a par value of one euro twenty-five eurocent (EUR 1.25) each, having the same rights as the existing shares;

2. Subscription and payment by the undersigned for fourteen million ninety thousand nine hundred forty one (14,090,941) new shares and have them fully paid up by a contribution (i) in cash in the amount of seventeen million five hundred ninety-nine thousand eight hundred eighty-three euro and seventy-two eurocent (EUR 17,599,883.72) and (ii) in kind of an aggregate amount of thirteen thousand seven hundred ninety-three euro and ten eurocent (EUR 13,793.10) consisting in the twenty thousand (20,000) shares held by the undersigned in Springboard Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand United States

Dollars (USD 20,000), not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Springboard Investments Shares);

3. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The corporate capital is set at seventeen million six hundred forty-four thousand six hundred seventy-six euro and twenty-five (EUR 17,644,676.25), divided into fourteen million one hundred fifteen thousand seven hundred forty-one (14,115,741) shares with a par value of one euro twenty-five eurocent (EUR 1.25) each."

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Skype Technologies, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of seventeen million six hundred thirteen thousand six hundred seventy-six euro and twenty-five eurocent (EUR 17,613,676.25) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to seventeen million six hundred forty-four thousand six hundred seventy-six euro and twenty-five (EUR 17,644,676.25) by the issuance of fourteen million ninety thousand nine hundred forty one (14,090,941) new shares with a par value of one euro twenty-five eurocent (EUR 1.25) each, having the same rights as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Skype Technologies, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the fourteen million ninety thousand nine hundred forty one (14,090,941) new shares and to have them fully paid up by a contribution (i) in cash in the amount of seventeen million five hundred ninety-nine thousand eight hundred eighty-three euro and seventy-two eurocent (EUR 17,599,883.72) and (ii) in kind consisting in the Springboard Investments Shares.

Such contribution in an aggregate amount of seventeen million six hundred thirteen thousand six hundred seventy-six euro and eighty-two eurocent (EUR 17,613,676.82) made to the Company is to be allocated as follows:

- seventeen million six hundred thirteen thousand six hundred seventy-six euro and twenty-five eurocent (EUR 17,613,676.25) to the share capital account of the Company; and
- fifty-seven eurocent (EUR 0.57) to the share premium account of the Company.

It results from a management certificate issued on December 30, 2009 by the management of Skype Technologies that, as of the date of such certificate:

- Skype Technologies holds twenty thousand (20,000) shares in Springboard Investments S.á r.l. (the Shares), which are fully paid-up;
- Skype Technologies is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to it;
- according to relevant laws and the articles of association of Springboard Investments S.á r.l., the Shares are freely transferable, except the restriction provided for by Article 189 of Luxembourg Company Law (the Law). For the avoidance of doubt, the management of the Company has been provided with a signed copy of the resolutions of the shareholder of Springboard Investments S.á r.l. approving the transfer of the Shares for the purpose of Article 189 of the Law;
- all formalities required in the Grand Duchy of Luxembourg in connection with the transfer of the Shares will be performed at the request of Springboard Acquisitions S.á r.l. at the latest on the date of the capital increase of the Company;
- based on general accepted accounting principles, the aggregate value of the Shares is at least twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) which corresponds to thirteen thousand seven hundred ninety-three euro and ten eurocent (EUR 13,793.10) as per the attached balance sheet of Springboard Investments S.á r.l. dated December 28, 2009 and since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

Such management certificate and a copy of the balance sheet of Skype Technologies, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 3 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 3.** The corporate capital is set at seventeen million six hundred forty-four thousand six hundred seventy-six euro and twenty-five cent (EUR 17,644,676.25), divided into fourteen million one hundred fifteen thousand seven hundred forty-one (14,115,741) shares with a par value of one euro twenty-five eurocent (EUR 1.25) each."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 6,000.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Skype Technologies, une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.677,

ici représentée par Thierry Lohest, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Skype Technologies, est l'associé unique de Skype Communications, une société à responsabilité limitée constituée le 22 avril 2004 suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 juin 2004, numéro 642 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.468 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital de la Société est actuellement fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31,000), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) parts sociales de un euro et vingt-cinq euro cents (EUR 1,25) chacune.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions six cent treize mille six cent soixante-seize euros et vingt-cinq euro cents (EUR 17.613.676,25) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) à dix-sept millions six cent quarante-quatre mille six cent soixante-seize euros et vingt-cinq euro cents (EUR 17.644.676,25), par l'émission de quatorze millions quatre-vingt-dix-mille neuf cent quarante-et-une (14.090.941) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq euro cents (EUR 1,25) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription par le soussigné quatorze millions quatre-vingt-dix-mille neuf cent quarante-et-une (14.090.941) parts sociales nouvellement créées et libération intégrale de ces parts sociales par un apport (i) en numéraire de dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze euro cents (EUR 17.599.883,75) et (ii) en nature consistant en treize mille sept cent quatre-vingt-treize euros et dix euro cents (EUR 13.793,10) parts sociales détenu par le soussigné dans Springboard Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000), en cours d'immatriculation avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (les Parts Sociales de Springboard Investments);

3. Modification de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante;

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à dix-sept millions six cent quarante-quatre mille six cent soixante-seize euros et vingt-cinq euro cents (EUR 17.644.676,25), représenté par quatorze millions cent quinze mille sept cent quarante-et-une (14.115.741) parts sociales d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq euro cents (EUR 1,25) chacune."

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

En conséquence, la partie comparante, agissant par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

Skype Technologies, en sa capacité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions six cent treize mille six cent soixante-seize euros et vingt-cinq euro cents (EUR 17.613.676,25) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31,000) à dix-sept millions six cent quarante-quatre mille six cent soixante-seize euros et vingt-cinq euro cents (EUR 17.644.676,25), par l'émission de quatorze millions quatre-vingt-dix-mille neuf cent quarante-et-une (14.090.941) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq euro cents (EUR 1,25) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, Skype Technologies, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatorze millions quatre-vingt-dix-mille neuf cent quarante-et-une (14.090.941) parts sociales nouvellement créées et libération intégrale de ces parts sociales par un apport (i) en numéraire de dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze euro cents (EUR 17.599.883,75) et (ii) en nature consistant en les Parts Sociales Sprinboard Investments.

Cet apport d'un montant total de dix-sept millions six cent treize mille six cent soixante-seize euros et quatre-vingt-deux euro cents (EUR 17.613.676,82) fait à la Société sera affecté comme suit:

- un montant de dix-sept millions six cent treize mille six cent soixante-seize euros et vingt-cinq euro cents (EUR 17.613.676,25) sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et
- un montant de cinquante-sept euro cents (EUR 0,57) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat du conseil de gérance de Skype Technologies émis le 30 décembre 2009 que, en date de ce certificat:

- Skype Technologies détient vingt-mille (20,000) parts sociales dans Springboard Investments S.à r.l. (les Parts Sociales), qui sont entièrement libérées;
- Skype Technologies est le seul détenteur des Parts Sociales et a le pouvoir disposer des Parts Sociales;
- aucune des Parts Sociales n'est soumise à un gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont soumises à aucun lien;
- il n'existe pas de droit de préemption ni aucun autre droit par lequel une personne pourrait se voir transféré les Parts Sociales;
- selon les lois applicables et les statuts de Springboard Investments S.à r.l., les Parts Sociales sont librement cessibles, sauf en ce qui concerne la restriction émise par l'Article 189 de la loi sur les sociétés commerciales (la Loi). Afin d'éviter tout doute, il a été remis au conseil de gérance de la Société une copie signée des résolutions de l'associé de Springboard Investments S.à r.l. approuvant la cession des Parts Sociales en conformité avec l'Article 189 de la Loi;
- toutes les formalités requises au Grand Duché de Luxembourg et dans l'Etat du Delaware en relation avec la cession des Parts Sociales seront exécutées à la demande de Skype Technologies au plus tard lors de l'augmentation du capital social de la Société;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur totale des Parts Sociales est au moins égale à vingt mille dollars américains (USD 20.000) ce qui correspond à treize mille sept cent quatre-vingt treize euros et dix euro cents (EUR 13,793.10) tel que le montre le bilan de Springboard Investments S.à r.l. en date du 28 décembre 2009 ci-joint, et depuis que cette évaluation a été faite, il n'y a pas eu de modification matérielle qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.

Le certificat du conseil de gérance et une copie du bilan de Springboard Group S.à r.l. après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 3, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à dix-sept millions six cent quarante-quatre mille six cent soixante-seize euros et vingt-cinq euro cents (EUR 17.644.676,25), représenté par quatorze millions cent quinze mille sept cent quarante-et-une (14.115.741) parts sociales d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq euro cents (EUR 1,25) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 6.000.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: T. LOHEST et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/865. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019751/233.

(100014153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Tecsys&IT-Haus A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.935.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den zwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit Amtssitz in Diekirch (Grossherzogtum Luxemburg), in Vertretung seines verhinderten Kollegen Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg), welch letztgenannter Depositär der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

Sind erschienen:

1.- Herr Claude LÜSCHER, Direktor, wohnhaft in L-6195 Imbringen, 3, Cité Beaulieu.

2.- Die Gesellschaft IT-HAUS GmbH, mit Sitz in D-54343 Föhren, 28, Europa Allee, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 3983.

Welche Komparenten hier vertreten sind durch Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 19. Januar 2010,

welche Vollmachten, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

1. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung TECSYS&IT-HAUS A.G..

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Anfertigung, die Programmierung, die Verteilung, die Installation, der Unterhalt, die Verwertung, die Vermietung und Finanzierung jeglicher Produkte, Projekte und intellektueller Dienstleistungen, die sich im weitesten Sinne auf die Informationsverarbeitung beziehen. Die Gesellschaft kann diese Tätigkeiten in eigenem Namen oder im Namen Dritter ausüben, als Kommissar, Vermittler, Zwischenhändler, Agent oder Bevollmächtigter sowie jeder sonstigen Form.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je EINUNDREISSIG EURO (€ 31.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Das (die) erste(n) delegierte(n) Verwaltungsratsmitglied(er) darf (dürfen) anlässlich der Generalversammlung, welche auf die Gesellschaftsgründung folgt, ernannt werden.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Mittwoch des Monats Mai um 16.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten die ein tausend (1.000) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Herr Claude LÜSCHER, Direktor, wohnhaft in L-6195 Imbringen, 3, Cité Beaulieu, fünf hundert zehn Aktien	510
2.- Die Gesellschaft IT-HAUS GmbH, mit Sitz in D-54343 Föhren, 28, Europa Allee, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 3983, vier hundert neunzig Aktien	490
Total: ein tausend Aktien	1.000

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, vertreten wie vorerwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
 - a) Herr Claude LÜSCHER, Direktor, wohnhaft in L-6195 Imbringen, 3, Cité Beaulieu,
 - b) Herr Dr. Thomas SIMON, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54296 Trier, 16, am Birnbaum,
 - c) Herr Ulrich SIMON, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54534 Grosslittgen, Haus Hohenmarken.
- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung G.T. Experts Comptables S.à r.l., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 121.917.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

6.- Die Generalversammlung beschliesst Herrn Claude LÜSCHER, vorgenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung zu verpflichten und die Gesellschaft gegenüber Dritten im Rahmen dieser tagtäglichen Geschäftsführung sowie für eigene Investitionen bis zum Belaufe von zehn tausend Euro (€ 10.000,-) durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten.

Für Investitionen die über den Betrag von zehn tausend Euro (€ 10.000,-) hinausgehen bedarf es der zusätzlichen Unterschrift eines anderen Verwaltungsratsmitglied.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, Fernand UNSEN

Enregistré à Echternach, le 21 janvier 2010. Relation: ECH/2010/76. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 25. Januar 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010019672/195.

(100014138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

ILP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.200,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.004.

Suite à la dissolution, en date du 11 décembre 2009, de ILP III MANAGEMENT LLP, détenteur de 5 parts sociales de classe A et de 120 parts sociales de classe C de la société ILP III S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, Rue Marie Adélaïde, L-2127, Luxembourg,

les parts sociales de la société anciennement détenues par ILP III MANAGEMENT LLP sont désormais détenues de la manière suivante:

1. MARSHFIELD INVESTMENTS LLC, ayant son siège social au 1220 N. Market Street, Wilmington, USA: 1 part sociale de classe A et 24 parts sociales de classe C.

2. HOLLAND PARK ENTERPRISES LLC, ayant son siège social au 1220 N. Market Street, Wilmington, USA: 2 parts sociales de classe A et 48 parts sociales de classe C.

3. AVONHURST INVESTMENTS LLC, ayant son siège social au 1220 N. Market Street, Wilmington, USA: 2 parts sociales de classe A et 48 parts sociales de classe C.

Dès lors, il y a lieu de procéder à la modification suivante relative à l'identité des associés ainsi qu'au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux au sein de la société ILP III S.à r.l. comme suit:

A biffer:

ILP III MANAGEMENT LLP: 5 parts sociales de classe A et 120 parts sociales de classe C

A inscrire:

MARSHFIELD INVESTMENTS LLC: 1 part sociale de classe A et 24 parts sociales de classe C.

HOLLAND PARK ENTERPRISES LLC 2 parts sociales de classe A et 48 parts sociales de classe C.

AVONHURST INVESTMENTS LLC: 2 parts sociales de classe A et 48 parts sociales de classe C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/01/2010.

Pour ILP III S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010019522/31.

(100014277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Rub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 89.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020950/9.

(100016034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.